

COMPTE RENDU
RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 SEPTEMBRE 2021 à 19h00

Date de Convocation : 21 Septembre 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-huit septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PIERRERUE, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur ROGER Daniel ; Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : AUZIAS Laurent. CALVET Alain. CLAPIER Nadia. CROS Pierre. FUSELIER Dominique. GUIRAUD Jean-Pierre. MOLINIER Maryse. ROGER Daniel. TEYSSOU Fabien.

Absents excusés : BARDONNEAU Hélène. WIRT Sabine.

Procuration :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

A été nommé secrétaire de séance : CALVET Alain.

Approbation du conseil municipal du 14 septembre 2021

DÉLIBÉRATION N°1 – REVISION PRIX SALLE « L'ETAPE DE PIERRERUE »

Monsieur le Maire fait part, au conseil municipal de la nécessité d'adapter les tarifs pour la nouvelle salle multi-activités « L'ETAPE DE PIERRERUE » et de modifier ce qui en découle : la convention de réservation et le règlement .

Il propose au Conseil l'application des nouveaux tarifs dont tableau de proposition ci-dessous.

	DESIGNATION	TARIF
WEEK-END	Personnes majeures résidant la commune Personnes majeures payant la taxe foncière sur la commune	200,00 €
	Nettoyage des locaux par la commune	200,00 €
	Personnes majeures et personnes morales de droit privé non résidant sur la commune	800,00 €
	Nettoyage des locaux par la commune	200,00 €

JOURNEE	Personnes majeures résidant la commune Personnes majeures payant la taxe foncière sur la commune	100,00 €
	Nettoyage des locaux par la commune	200,00 €
	Personnes majeures et personnes morales de droit privé non résidant sur la commune	400,00 €
	Nettoyage des locaux par la commune	200,00 €

Associations communales, collectivités territoriales, structures intercommunales, Etablissements publics nationaux, organismes de formations territoriaux, organisations consulaires	A la discrétion de la commune
--	-------------------------------

CAUTION	1 500,00 €
CAUTION MENAGE	200,00 €
REGLEMENT ARRHEs	30%

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de tous les nouveaux tarifs et caution de la location de la salle « L'ETAPE DE PIERRERUE » ainsi que les modifications du règlement et de la convention.

QUESTIONS DIVERSES

- Réparation à venir du parapet route de la Bosque.
- Demande de changement des heures des prochains conseils à 18h00.



Le Maire
Daniel ROGER